

# L'INFO RENTRÉE 2023-2024

## de l'École des Deux-Ruisseaux

Préscolaire



Le 30 juin 2023

Chers parents,

Ces vacances marquent la fin de la garderie pour votre enfant. En septembre, ce sera la rentrée au préscolaire! Ce sera un moment important pour votre enfant et pour votre famille. Sachez que notre équipe attend ce moment avec impatience! Profitez de l'été pour jouer et intégrer les petites activités de transition à votre horaire : l'exploration de la cour d'école, un pique-nique devant l'école, l'écoute du livre audio, l'écoute du message des enseignantes, l'achat de matériel scolaire, etc. Autant d'occasions pour apprivoiser le nouveau monde qui s'ouvrira à votre enfant! Pour le préscolaire, la rentrée progressive aura lieu du 31 août au 6 septembre et l'horaire régulier entrera en vigueur le 7 septembre.

Merci de votre confiance! Ensemble, nous soutiendrons votre enfant dans cette belle aventure! Passez de merveilleuses vacances et au plaisir de se revoir !

M<sup>me</sup> Lise Cyr, directrice  
M<sup>me</sup> Vickie Gravelle, directrice adjointe

## Fermeture pour la période estivale

L'administration sera fermée du 3 juillet au 9 août inclusivement.



Pour nous joindre 819-771-1472

Service de l'administration de l'école	Poste
M <sup>me</sup> Renelle Nadeau, secrétaire <a href="mailto:scr.deux-ruisseaux@csspo.gouv.qc.ca">scr.deux-ruisseaux@csspo.gouv.qc.ca</a>	828 700
M <sup>me</sup> Rhita Gharbaoui, agente de bureau <a href="mailto:agbu.deux-ruisseaux@csspo.gouv.qc.ca">agbu.deux-ruisseaux@csspo.gouv.qc.ca</a>	828 703
M <sup>me</sup> Lise Cyr, directrice <a href="mailto:lise.cyr@csspo.gouv.qc.ca">lise.cyr@csspo.gouv.qc.ca</a>	828 701
M <sup>me</sup> Vickie Gravelle, directrice adjointe <a href="mailto:vickie.gravelle@csspo.gouv.qc.ca">vickie.gravelle@csspo.gouv.qc.ca</a>	828 711
M <sup>me</sup> Josée Bolduc, technicienne en service de garde <a href="mailto:sdg.deux-ruisseaux@csspo.gouv.qc.ca">sdg.deux-ruisseaux@csspo.gouv.qc.ca</a>	828 791
M <sup>me</sup> Stéphanie Dussiaume, éducatrice classe principale <a href="mailto:sdg.deux-ruisseaux@csspo.gouv.qc.ca">sdg.deux-ruisseaux@csspo.gouv.qc.ca</a>	828 792
Site Web de l'école <a href="https://deuxruisseaux.csspo.gouv.qc.ca/">https://deuxruisseaux.csspo.gouv.qc.ca/</a>	



# Rentrée scolaire 31 août

Pour les parents des élèves du préscolaire, une convocation de la part de l'enseignante de votre enfant est annexée à ce document pour annoncer l'heure de votre rendez-vous lors de cette première journée.

L'équipe-école attendra les élèves de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année dans la cour d'école.

Des détails suivront au mois d'août concernant la rentrée !

## Horaire des élèves du préscolaire

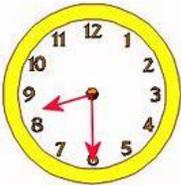
À compter du 7 septembre

AM 8h50 à 12h13    Dîner 12h13 à 13h30    PM 13h30 à 15h



## Horaire des élèves du primaire

AM 8h50 à 12h13    Dîner 12h13 à 13h30    PM 13h30 à 15h53



## Ponctualité et matériel scolaire

Chaque jour, assurez-vous que votre enfant arrive **avant** la cloche. Dès son arrivée le matin, votre enfant doit avoir: son sac à dos, sa boîte à goûter identifiée, ses collations suffisantes pour la journée et des vêtements adéquats selon la température.

## Transport scolaire

En août prochain, le service du transport scolaire enverra, aux parents concernés, les informations pertinentes concernant le transport scolaire. Si votre enfant est admissible au transport, vous avez jusqu'au 4 août 2023 pour demander une modification à ce service. Toute demande effectuée après cette date ne sera traitée qu'après le 15 septembre 2023.



## Service de garde

Si vous avez besoin de ce service, vous avez jusqu'au **8 août** pour demander une modification de service auprès de la technicienne du service de garde, Josée Bolduc, à [sdg.deux-ruisseaux@csspo.gouv.qc.ca](mailto:sdg.deux-ruisseaux@csspo.gouv.qc.ca).

**Toute demande après cette date sera traitée après le 29 septembre.**

**Les heures de service : 7h à 8h50, 12h13 à 13h30, 15h53 à 17h30**

Consultez le *Guide d'utilisation pour les parents 2023-2024* sur notre site Web.



## Dîneurs



Pour l'élève qui mange à l'école, la tarification annuelle selon l'utilisation du service pour l'année basée sur 5 jours par semaine est de **316,80 \$**, autant pour les élèves marcheurs et que les élèves transportés par autobus. Les frais sont payables **dès la première journée d'école**. La politique impose des frais uniformes à l'ensemble des écoles du centre de services scolaire.

Pour ceux et celles qui n'ont pas déjà avisé que leur enfant dînerait à l'école durant l'année scolaire, veuillez communiquer avec l'agente de bureau, **avant le 8 août** à [agbu.deux-ruisseaux@csspo.gouv.qc.ca](mailto:agbu.deux-ruisseaux@csspo.gouv.qc.ca).

**Toute demande après cette date sera traitée après le 29 septembre.**

## Repas



Si votre enfant mange à l'école (service de garde ou dîneur), il devra apporter un **dîner froid** ou un repas dans une bouteille thermos dans sa boîte à goûter. **Aucun four à micro-ondes** n'est disponible pour réchauffer les repas.



## Fournitures scolaires

La liste est disponible sur le site web de l'école, sous l'onglet Parents > Rentrée préscolaire 2023 <https://deuxruisseaux.csspo.gouv.qc.ca/>. Il est essentiel de respecter cette liste et de ne pas faire d'ajout. Il est important **d'identifier tous** les articles personnels et scolaires de votre enfant. (Politique CSPO 60-22-40)



## Frais scolaires

La liste des frais scolaires est disponible sur le site web de l'école, sous l'onglet Parents > Rentrée préscolaire 2023, ainsi que la procédure acceptée pour les modes de paiement, **Internet et Intérac**. Aucun argent, ni chèque ne sera accepté.



## Traiteur

**Le traiteur « Le Villageois »** offrira à nouveau son excellent service à notre école à partir du **mardi 12 septembre**. Le traiteur offre des repas chauds complets, 4 menus, dont les coûts varient entre 5,95 \$ et 7,15 \$, seront offerts. Des instructions vous seront transmises au début de la rentrée en septembre. Voici leur site web <https://villageois.ca/>



# Mozaïk Portail Parents

MOZAÏK Portail offre une foule d'outils qui encouragent la collaboration et la communication entre les établissements, les élèves ou leurs parents, peu importe qu'ils soient au primaire ou au secondaire! À l'automne, nous vous enverrons le numéro de fiche de votre enfant par courriel. Après avoir reçu ce message, nous encourageons les parents des élèves du préscolaire à créer leur compte sans tarder. Sur le portail, vous trouverez le bulletin scolaire de votre enfant ainsi que votre reçu fiscal à la fin février. Chaque année, le moment venu, c'est aussi via cette plateforme que vous devrez réinscrire votre enfant.

<https://portailparents.ca/accueil/fr/>

## Calendrier des réunions Réservez votre soirée !



Vous êtes convoqués, en début d'année, pour une réunion d'information avec l'enseignant ou l'enseignante de votre enfant. Les dates des rencontres sont :

Niveaux	Dates	Heures	Endroits
Préscolaire	29 août	17h30	Classe
1 <sup>re</sup> année	14 septembre	18h00	Classe
2 <sup>e</sup> année	29 août	17h00	Classe
3 <sup>e</sup> année	11 septembre	18h00	Classe
4 <sup>e</sup> année	14 septembre	17h00	Classe
5 <sup>e</sup> année	14 septembre	16h30	Classe
6 <sup>e</sup> année	29 août	16h30	Gymnase
Classes spécialisées	L'enseignante de votre enfant communiquera avec vous.		

## Assemblée générale annuelle

L'École des Deux-Ruisseaux tiendra son assemblée générale annuelle, à l'école, le mardi **5 septembre 2023 à 18 h 30** pour tous les parents ayant des enfants inscrits et admis à notre école. Un courriel sera envoyé en septembre à ce sujet.

**Nous avons besoin de vous au conseil d'établissement ! 3 postes seront disponibles pour les parents.**

# RÈGLES DE SÉCURITÉ AU GYMNASSE

Lors des cours d'éducation physique, votre enfant doit avoir ses **OUTILS** de travail:

## -Une paire d'espadrilles de course à semelle qui ne marque pas le plancher

Une chaussure doit maintenir le pied dans une position stable et amortir les chocs lors des déplacements et d'arrêts brusques afin de réduire le risque de blessures. Elle doit permettre au pied de se plier ou de pivoter sans crainte.



**Privilégier des espadrilles que votre enfant peut attacher seul. Pour les enfants du préscolaire et de la première année, les attaches de type velcro sont souvent le meilleur choix.** Pour les autres niveaux privilégier le laçage.

## -Un pantalon de sport

Un pantalon d'éducation physique est ample et extensible à la taille tel que le pantalon de jogging. Votre enfant pourra le porter en partant de la maison le matin de son cours d'éducation physique. Les pantalons de "jeans" et les ceintures ne sont pas acceptés.



## -Un chandail à manches courtes

Une manche courte est confortable et surtout sécuritaire.



## -Les bijoux

Pour la sécurité de votre enfant et des autres, **les bijoux ne sont pas acceptés.**



Afin d'éviter les blessures, il est fortement recommandé d'avoir **les cheveux attachés**. De plus, il est déconseillé d'avoir des ongles artificiels (longs).

**N.B. : Les espadrilles à roulettes sont interdites (sécurité)  
Le costume est obligatoire aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles**

Les éducateurs physiques

En fin de compte, ne te laisse pas impressionner par les marques de commerce et la publicité. Achète une chaussure confortable qui t'assure la **STABILITÉ**, l'**AMORTISSEMENT**, la **FLEXIBILITÉ** et l'**ADHÉRENCE** qui te permettra de faire des activités physiques avec plaisir et en toute sécurité.



... à talons



... à crampons



... à semelle épaisse



... détachées



Fédération des éducateurs et éducatrices  
physiques enseignants du Québec



# École des Deux-Ruisseaux 2023-2024

## Préscolaire

Tous les objets doivent être clairement identifiés au nom de votre enfant ainsi que chaque crayon ;  
Il est essentiel de respecter cette liste et de ne pas faire d'ajout ;  
Nous vous encourageons fortement à réutiliser le matériel que vous avez déjà ;  
Certains articles devront être renouvelés dans l'année selon les besoins de l'élève.



**Veillez apporter tous ces articles lors de la rencontre du 29 août.**

Quantité requise	Fournitures scolaires pour les élèves du PRÉSCOLAIRE
1	Album de coupures, spirales <b>30,5 x 25,4 cm</b> de <b>30 feuilles</b>
1	Pochette en plastique transparente <b>refermable</b> , avec fermoir de style Velcro ou bouton poussoir pour le transport des messages (pas de pochette de style Duo-Tang ou en accordéon)
1 de chaque	Reliure à attaches de style « Duo-Tang » <b>en carton</b> : rouge, jaune, verte, orange, noire
1	Reliure à attaches de style « Duo-Tang » <b>en plastique</b> : bleue
1	Cartable de <b>1 ½ pouce</b> avec pochette en plastique claire sur le dessus
20	Pochette protectrice transparente trouée pour feuilles
1	Crayon à mine triangulaire HB médium, taillé
1	Gros crayon à mine triangulaire HB, taillé
1	Paquet de 24 crayons de couleur en bois taillés
1	Paquet de 16 gros crayons-feutres lavables à trait large de couleur
3	Bâton de colle gros format 40 g
1	Bouteille de colle blanche liquide non toxique, format moyen, environ 125 ml
1	Paire de ciseaux pour enfant à bouts ronds ( <b>droitier ou gaucher selon la prédominance de votre enfant</b> )
2	Coffre en plastique assez grand pour contenir <ul style="list-style-type: none"><li>- Crayons de couleur en bois</li><li>- Crayons-feutres</li></ul>
2	Gomme à effacer blanche
1	Petit taille-crayon avec contenant pour retailles
1	Un sac d'école que l'enfant peut ouvrir et fermer <b>sans aide</b> (sac à dos assez gros)
1	Un couvre-tout ou tablier en tissu ou en nylon, manches longues (pas en plastique)
1	Paire d'espadrilles <b>de style Velcro</b> obligatoire <b>restant toujours à l'école</b> pour la classe et gym <b>Identifiée (pas de semelles compensées) voir annexe</b>
1	Vêtements de rechange (bas, sous-vêtements, pantalon, chandail)
	<b>ARTICLES FACULTATIFS</b> L'école en possède en quantité suffisante. Toutefois pour des raisons notamment d'hygiène, de santé ou autre, le titulaire de l'autorité parentale, s'il le désire peut acheter ce bien pour son enfant.
1	Paire d'écouteurs pour l'ordinateur ( <b>format casque d'écoute</b> , pas d'écouteurs oreillettes)
1	Un grand napperon de plastique, <b>à surfaces lisses</b> (grandeur environ de 45 cm X 30 cm)







# École des Deux-Ruisseaux 2023-2024

## Frais scolaires à payer à l'école Précolaire

Précolaire	Annuel
Frais obligatoires - Matériel et document reproductibles	40,00 \$

<b>Frais pour élèves dîneurs * (si applicable, ajoutez ce montant aux frais ci-dessus)</b>	<b>316,80 \$</b>
--	------------------

\*Les frais pour élèves dîneurs sont facturés à l'élève qui mange à l'école et qui n'est pas inscrit au service de garde.

### **Paiement par internet seulement** Aucun argent comptant, ni chèque

Merci !

---

### **Le paiement par Internet, c'est facile...**

Le mode de paiement privilégié par le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais est le paiement par Internet via le site transactionnel de votre institution financière. Pour vous aider, consulter le guide de procédures et l'aide-mémoire des institutions financières.

Au début de l'année, vous recevrez par courriel un état de compte détaillé des frais scolaires à payer.

Pour payer les frais, ayez en main une copie de cet état de compte ; le numéro de référence y est indiqué au-dessus du nom du parent-payeur. Ce numéro débute par SG (18 positions sans espace ni tiret). Notre école est aussi équipée d'un terminal Interac pour payer par carte débit. Pour information : 819-771-1472 poste 828703 (agent de bureau).

Nous vous remercions de votre collaboration,

L'équipe de direction

**Important** : En cas de contraintes financières, vous devez communiquer avec la direction avant le 30 septembre afin de prendre une entente de paiements. À défaut de paiement, votre enfant pourrait être retiré du service des élèves dîneurs.

Calendrier scolaire 2023-2024  
Formation générale des jeunes (FGJ)  
PRÉSCOLAIRE – PRIMAIRE

JUILLET 2023					AOÛT 2023					SEPTEMBRE 2023					OCTOBRE 2023				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
3	4	5	6	7		1	2	3	4					1 <sup>2</sup>	2 <sup>1</sup>	3 <sup>2</sup>	4 <sup>3</sup>	5 <sup>4</sup>	6 <sup>5</sup>
10	11	12	13	14	7	8	9	10	11	4	5 <sup>3</sup>	6 <sup>4</sup>	7 <sup>5</sup>	8 <sup>6</sup>	9	10 <sup>5</sup>	11 <sup>6</sup>	12 <sup>7</sup>	13 <sup>8</sup>
17	18	19	20	21	14	15	16	17	18	11 <sup>7</sup>	12 <sup>8</sup>	13 <sup>9</sup>	14 <sup>0</sup>	15	16 <sup>9</sup>	17 <sup>0</sup>	18 <sup>1</sup>	19 <sup>2</sup>	20 <sup>3</sup>
24	25	26	27	28	21	22	23	(24 25)		18 <sup>1</sup>	19 <sup>2</sup>	20 <sup>3</sup>	21 <sup>4</sup>	22 <sup>5</sup>	23 <sup>4</sup>	24 <sup>5</sup>	25 <sup>6</sup>	26 <sup>7</sup>	27
31					28	29	30	31 <sup>1</sup>		25 <sup>6</sup>	26 <sup>7</sup>	27 <sup>8</sup>	28 <sup>9</sup>	29 <sup>0</sup>	30 <sup>8</sup>	31 <sup>9</sup>			
					Jours de travail : 6 Jour de classe : 1					Jours de travail : 20 Jours de classe : 19					Jours de travail : 21 Jours de classe : 19				
NOVEMBRE 2023					DÉCEMBRE 2023					JANVIER 2024					FÉVRIER 2024				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
		1 <sup>0</sup>	2 <sup>1</sup>	3 <sup>2</sup>					1	1	2	3	4	5				1 <sup>3</sup>	2 <sup>4</sup>
6 <sup>3</sup>	7 <sup>4</sup>	8 <sup>5</sup>	9 <sup>6</sup>	10 <sup>7</sup>	4 <sup>1</sup>	5 <sup>2</sup>	6 <sup>3</sup>	7 <sup>4</sup>	8 <sup>5</sup>	8	9 <sup>6</sup>	10 <sup>7</sup>	11 <sup>8</sup>	12 <sup>9</sup>	5	6 <sup>5</sup>	7 <sup>6</sup>	8 <sup>7</sup>	9 <sup>8</sup>
13 <sup>8</sup>	14 <sup>9</sup>	15 <sup>0</sup>	16 <sup>1</sup>	17	11 <sup>6</sup>	12 <sup>7</sup>	13 <sup>8</sup>	14 <sup>9</sup>	15 <sup>0</sup>	15 <sup>0</sup>	16 <sup>1</sup>	17 <sup>2</sup>	18 <sup>3</sup>	19 <sup>4</sup>	12 <sup>9</sup>	13 <sup>0</sup>	14 <sup>1</sup>	15 <sup>2</sup>	16
20 <sup>2</sup>	21 <sup>3</sup>	22 <sup>4</sup>	23 <sup>5</sup>	24 <sup>6</sup>	18 <sup>1</sup>	19 <sup>2</sup>	20 <sup>3</sup>	21 <sup>4</sup>	22 <sup>5</sup>	22 <sup>5</sup>	23 <sup>6</sup>	24 <sup>7</sup>	25 <sup>8</sup>	26 <sup>9</sup>	19 <sup>3</sup>	20 <sup>4</sup>	21 <sup>5</sup>	22 <sup>6</sup>	23 <sup>7</sup>
27 <sup>7</sup>	28 <sup>8</sup>	29 <sup>9</sup>	30 <sup>0</sup>		25	26	27	28	29	29 <sup>0</sup>	30 <sup>1</sup>	31 <sup>2</sup>			26 <sup>8</sup>	27 <sup>9</sup>	28 <sup>0</sup>	29 <sup>1</sup>	
Jours de travail : 22 Jours de classe : 21					Jours de travail : 16 Jours de classe : 15					Jours de travail : 18 Jours de classe : 17					Jours de travail : 21 Jours de classe : 19				
MARS 2024					AVRIL 2024					MAI 2024					JUIN 2024				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
				1 <sup>2</sup>	1	2 <sup>7</sup>	3 <sup>8</sup>	4 <sup>9</sup>	5 <sup>0</sup>			1 <sup>6</sup>	2 <sup>7</sup>	3				3 <sup>7</sup>	4 <sup>8</sup>
4	5	6	7	8	8 <sup>1</sup>	9 <sup>2</sup>	10 <sup>3</sup>	11 <sup>4</sup>	12 F	6 <sup>8</sup>	7 <sup>9</sup>	8 <sup>0</sup>	9 <sup>1</sup>	10 <sup>2</sup>	3 <sup>7</sup>	4 <sup>8</sup>	5 <sup>9</sup>	6 <sup>0</sup>	7 <sup>1</sup>
11 <sup>3</sup>	12 <sup>4</sup>	13 <sup>5</sup>	14 <sup>6</sup>	15 <sup>7</sup>	15 <sup>5</sup>	16 <sup>6</sup>	17 <sup>7</sup>	18 <sup>8</sup>	19	13 <sup>3</sup>	14 <sup>4</sup>	15 <sup>5</sup>	16 <sup>6</sup>	17 <sup>7</sup>	10 P	11 <sup>2</sup>	12 <sup>3</sup>	13 <sup>4</sup>	14 <sup>5</sup>
18 <sup>8</sup>	19 <sup>9</sup>	20 <sup>0</sup>	21 <sup>1</sup>	22 <sup>2</sup>	22 <sup>9</sup>	23 <sup>0</sup>	24 <sup>1</sup>	25 <sup>2</sup>	26 <sup>3</sup>	20	21 <sup>8</sup>	22 <sup>9</sup>	23 <sup>0</sup>	24 <sup>1</sup>	17 <sup>6</sup>	18 <sup>7</sup>	19 <sup>8</sup>	20 <sup>9</sup>	21 <sup>0</sup>
25 <sup>3</sup>	26 <sup>4</sup>	27 <sup>5</sup>	28 <sup>6</sup>	29	29 <sup>4</sup>	30 <sup>5</sup>				27 <sup>2</sup>	28 <sup>3</sup>	29 <sup>4</sup>	30 <sup>5</sup>	31 <sup>6</sup>	24	25	26	27	28
Jours de travail : 15 Jours de classe : 15					Jours de travail : 21 Jours de classe : 19					Jours de travail : 22 Jours de classe : 21					Jours de travail : 18 Jours de classe : 14				

Résumé :

- 180 journées de classe pour les élèves
- 20 journées pédagogiques

Journées télescopées :

- 24 août 2023
- 27 juin 2024
- 3 journées au choix de l'école

Journée pédagogique flottante :

- 12 avril 2024

Légende :

- Congés pour tous
- Congés pour les élèves ; journées pédagogiques locales
- ▲ Congés pour les élèves ; journées pédagogiques régionales
- ( ) Début et fin de l'année de travail
- S Journée pédagogique secondaire (congé élèves secondaire)
- P Journée pédagogique préscolaire-primaire (congé élèves préscolaire et primaire)
- F Journée pédagogique flottante